

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juillet 2022

---

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE115

présenté par

Mme Batho, M. Fournier, Mme Laernoës, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 13**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Mardi 6 juillet dans son discours de politique générale, Madame la Première ministre affirmait devant la représentation nationale : “Nous voulons être, nous serons, la première grande nation écologique à sortir des énergies fossiles.”

Moins d'une semaine plus tard, son gouvernement, plutôt que d'organiser la sortie des énergies fossiles et la sobriété énergétique, propose d'inscrire dans la loi une aggravation de la dépendance de la Nation aux importations de gaz fossile. L'article 13 vise en effet à autoriser l'installation de nouveaux terminaux méthaniers flottants pour augmenter les capacités d'importation des énergies fossiles les plus sales, en particulier du gaz de schiste américain.

Les auteurs du présent amendement s'opposent à cette bombe écologique. La France a interdit pour de bonnes raisons la fracturation hydraulique, la recherche et l'exploitation du gaz de schiste sur son propre sol et ne peut en développer l'importation, se faisant complice d'un écocide.

L'indispensable embargo sur les énergies fossiles russes dont l'achat finance la guerre de Poutine contre le peuple ukrainien implique un effort national de décroissance énergétique par la sobriété, l'isolation des logements pris en charge à 100% pour les ménages modestes, le remplacement des chaudières à gaz, le développement des énergies renouvelables, et non de se tourner vers d'autres fournisseurs de gaz fossile.

Alors que notre pays subit l'emballement du réchauffement climatique, la sécheresse, les incendies, les canicules, les épisodes de grêle, la disposition proposée par le gouvernement en aggrave

tragiquement les causes. Elle n'apporte en rien une solution à la précarité énergétique, ni à la baisse du pouvoir de vivre. Au contraire, elle organise une dépendance maintenant cette vulnérabilité sociale compte tenu de la flambée prévisible du prix des énergies fossiles.

La construction de nouvelles infrastructures favorisant les importations de gaz fossile n'est pas compatible avec l'accord de Paris pour le climat.

C'est pourquoi nous proposons la suppression de cet article.